

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 28 (1883)
Heft: 11

Artikel: De la discipline dans l'infanterie suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347969>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De la discipline dans l'infanterie suisse.

Le *Militärwochenblatt*, de Berlin, dans le jugement qu'il porte sur l'inspection de notre IV^{me} Division, dit entr'autres :

« La cavalerie et l'infanterie sont moins bien pourvues au point
» de vue du personnel que les deux autres armes (artillerie et
» génie) et sont inférieures pour la discipline et la tenue ; elles
» ont encore beaucoup à faire pour pouvoir être mises à peu
» près au niveau des mêmes armes dans les autres armées. »

Si le correspondant du *Militärwochenblatt* a vu par des lunettes spéciales nos armes de premier choix, nous devons néanmoins l'en remercier et reconnaître qu'en effet notre infanterie, pour ne parler que d'elle, a encore passablement à faire pour arriver au résultat qu'on est en droit d'en attendre.

Nous ne parviendrons jamais, cela va sans dire, à avoir la même discipline et la même tenue que dans une armée permanente, ni à laisser par sections nos bottes dans la boue en défilant devant un haut inspecteur ; mais nous admettons qu'à quelques égards notre infanterie est inférieure à nos troupes de l'artillerie et du génie, ce qui s'explique en grande partie par notre mode de recrutement et par les effectifs relativement très restreints et fort choisis de nos armes spéciales.

Une autre cause de cette infériorité se trouverait dans le manque de sous officiers. En effet nos sous-officiers d'infanterie n'en ont que le nom, sans avoir les qualités ni les connaissances désirables. On ne doit pas trop leur en vouloir, vu l'abandon dans lequel notre organisation militaire s'est plu à les laisser, mais il faut espérer que l'état de chose actuel ne durera plus longtemps et que bientôt nous aurons pour l'infanterie, comme pour les autres armes, nos écoles de sous-officiers.

A ce propos, qu'il nous soit permis de faire une remarque :

En Suisse dans l'infanterie nous avons un sous-officier pour 5 hommes environ, tandis qu'en Allemagne il y en a 4 pour 44, en France 4 pour 24.

Il nous semble que le législateur a voulu compenser par la quantité ce qui nous manquait en qualité ; cela est malheureux, car un trop grand nombre de sous officiers est une chose déplorable à tous égards, chez nous surtout. D'abord il est impossible avec notre organisation actuelle de fournir le nombre voulu de

cadres ayant les qualités requises, ou même capables de les acquérir, ce qui fait qu'on est forcé de faire de mauvaises nominations. Or un sous-officier incapable est immédiatement méprisé par le soldat et le respect que doit avoir la troupe pour ses supérieurs est considérablement amoindri de ce fait.

Nous sommes bien convaincus d'une chose, c'est que nous devons viser à avoir peu de sous-officiers, mais à en avoir de capables. Aussi pourquoi n'imiterions-nous pas ici encore l'artillerie et le génie, en ne nommant pas de caporaux, mais bien des appointés d'infanterie, ou bien si l'on voulait conserver le nom de caporal, pourquoi ne considérerait-on pas ceux-ci comme des premiers soldats et simples guides et point comme des sous-officiers.

Cette dernière catégorie ne comprendrait donc que les sergents, qui seraient choisis parmi les caporaux ayant obtenu les notes suffisantes à l'école spéciale des sous-officiers. Nous aurions ainsi huit sous-officiers par compagnie (non compris le sergent-major et le fourrier) à la hauteur de leur tâche et qui seconderaient d'une manière efficace les officiers qui, actuellement devant tout faire par eux-mêmes, ont de ce fait moins d'autorité sur la troupe.

Du jour où nous aurons des sous-officiers vraiment dignes de ce nom, la tâche de l'officier d'infanterie sera bien facilitée. Nous sommes certains que tous nos collègues partagent notre avis, et appellent de tous leurs vœux l'introduction des écoles de sous-officiers d'infanterie.

Nous avons dit qu'une des causes de notre infériorité, et c'est la principale, est le manque de sous-officiers capables ; il y en a d'autres encore qui tiennent aux officiers eux-mêmes, et qui pourraient disparaître sans qu'il fût nécessaire pour cela de grever de nouvelles charges notre budget militaire.

Dans tous les services, écoles, comme cours de répétition, on peut remarquer que la discipline de la troupe se relâche vers le milieu du service ; cela provient de ce qu'à ce moment commencent les exercices sur le terrain tels que : tir, école de tirailleurs, service de sûreté, exercices de marches, travaux de pionniers, etc., pendant lesquels les hommes sont beaucoup moins dans la main de leurs chefs que les premiers jours qui sont consacrés presque exclusivement à l'école du soldat et à l'école de compagnie.

C'est alors qu'ils prennent des habitudes d'indiscipline qu'on a beaucoup de peine à faire disparaître ensuite.

Il y aurait un remède à apporter à la chose et des plus simples.

Pourquoi ne s'arrangerait-on pas, en élaborant les ordres du jour, à réserver, ne fût-ce qu'une demi-heure, d'école du soldat, 1^{re} ou 2^e section, après chaque exercice tel que ceux que nous avons cités plus haut. On réparerait ainsi immédiatement le mauvais effet produit sur la troupe, au point de vue de la discipline, par des travaux pendant lesquels le soldat est plus ou moins livré à lui-même.

La discipline de marche n'existe pour ainsi dire pas dans notre infanterie. C'est là un de nos points faibles qui mérite la plus grande attention. Le plus souvent, une fois que le signal de « Marche à volonté » a été donné, les chefs ne s'occupent plus de leurs hommes ou du moins ne le font que d'une façon très sommaire; naturellement ceux-ci en profitent pour quitter leur place, d'où mélange des sections, si ce n'est des compagnies, et ainsi un bataillon, au lieu de présenter une colonne d'une profondeur maximum de 300^m, en occupe facilement le double et quelquefois plus.

Notre « Instruction sur le service en campagne » donne des règles pour les marches; pourquoi ne sont-elles généralement pas observées?

Nous avons aussi souvent le tort de ne pas considérer le service de sûreté en marche comme un service, quoi qu'il soit pourtant l'un des plus sérieux. C'est ainsi que pour un bataillon, par exemple, la compagnie de tête déjà a l'air d'être en marche à volonté; et quelle marche à volonté! Il nous semble qu'au moins cette unité, si l'on peut jusqu'à un certain point admettre moins de tenue pour le gros, devrait toujours être prête à combattre.

Le manque d'uniformité rend aussi la discipline très difficile à maintenir. Dans les manœuvres de campagne, par exemple, dans telle compagnie d'un bataillon on laisse les hommes fumer et parler; dans telle autre, la chose est interdite; de même à l'école de bataillon: dans une compagnie les soldats font la conversation entre eux sous les yeux de leurs chefs, dans l'autre on le leur défend, ainsi de suite.

Voilà tout autant de choses qui nuisent considérablement à la discipline. Du reste il est connu que rien ne lui est plus contraire que le manque d'uniformité dans la manière de traiter le soldat. Comment veut-on empêcher ses hommes de faire une chose qui n'est pas défendue dans la section ou dans la compagnie voisine!

Constamment aussi le commandement de « Garde à vous » est donné sans qu'il soit jamais suivi de celui de « Repos ». La

troupe, voyant cela, prend d'elle-même, au bout d'un moment, le repos qu'on a oublié de lui commander, ce qui a un effet déplorable au point de vue de la discipline.

Pourquoi aussi tout supérieur n'exige-t-il pas que l'inférieur en grade prenne la position militaire lorsqu'il a une communication à faire ?

Aux yeux de bien des gens cela paraît de la pédanterie, et une fausse honte les empêche de faire observer cette règle si élémentaire. Ce point est plus important qu'il ne le semble au premier abord; en effet, l'inférieur étant dans la position réglementaire, sera beaucoup moins porté à discuter, et il ne lui viendra pas à l'esprit de traiter son supérieur comme son égal, ce qui arrive presque infailliblement du moment que la position n'est plus observée.

D'une manière générale, du reste, l'observation des convenances et des honneurs militaires laisse encore beaucoup à désirer. Il est de toute nécessité qu'on voue désormais plus de soins à cette branche si importante de l'instruction, et qu'on soit beaucoup plus sévère avec les hommes qui ne remplissent pas convenablement leur devoir à cet égard.

Enfin, pour terminer, un petit détail qui a bien aussi son importance. Ne pourrait-on pas, en manœuvrant, avoir le fusil toujours au port d'arme ou sur l'épaule droite et ne pas le suspendre? Cette dernière manière de porter l'arme n'est, croyons-nous, usitée que chez nous. Elle est fort commode pour les marches et ne fût-ce que pour cela, nous devons la conserver; mais, en voyant des troupes manœuvrer, il est facile de se rendre compte que les hommes sont moins attentifs lorsqu'ils ont l'arme en bandouillère que lorsqu'ils la portent sur l'épaule. C'est une manière commode de porter son fusil qui prêche au laisser-aller.

Dans la plupart de nos divisions, on ne manœuvre plus avec l'arme suspendue. Pourquoi, dans la première, ne ferions-nous pas de même ?

Voici donc tout autant de causes, pour ne passer en revue que les principales, qui nuisent à une bonne discipline. Il semble cependant que rien ne serait plus facile que de remédier à cet état de choses; il suffirait pour cela d'un peu de bonne volonté et d'attention de la part des officiers subalternes, et nous sommes persuadés qu'on remarquerait immédiatement un grand progrès dans la tenue de la troupe et dans sa discipline.

Espérons que nos officiers supérieurs d'infanterie, qui, ne mar-

chant pas avec la troupe, ne peuvent naturellement pas se rendre compte de ces détails, voudront bien dorénavant leur vouer toute l'attention qu'ils méritent. Ils contribueront ainsi pour une large part aux progrès de notre armée ; tout cela sans admettre, bien entendu, que les observations comparatives du correspondant du Recueil berlinois doivent être prises trop au sérieux.

Un officier d'infanterie de la 1^{re} division.

Le nouveau fusil.

On veut bien nous donner les nouvelles ci-après des expériences qui viennent d'être faites avec la cartouche Rubin de 8^{mm}, à l'école de tir n° VI, à Wallenstadt :

Depuis longtemps le professeur Hebler fait parler de lui avec son fusil et sa cartouche et l'on trouve déjà dans les derniers traités d'armes tous les renseignements voulus sur cette nouveauté. Pendant que cet inventeur cherchait dans tous les pays voisins à vendre son système, nos autorités militaires suisses et notamment M. le chef d'arme de l'infanterie ne restaient pas en arrière ; des essais discrets se faisaient à Thoune avant même que M. Hebler ait mis au jour son fusil.

Les essais de Thoune laissèrent entrevoir la possibilité d'adopter pour notre infanterie une arme de 8^{mm}, avec des conditions balistiques beaucoup plus favorables que celles de notre arme actuelle et en outre la possibilité d'adapter ce système à notre armement actuel par une transformation.

C'est cette transformation qui a été expérimentée à l'école de tir.

Dix fusils étaient confiés à cette école, et ces armes, tirées avec la cartouche Rubin, ont donné des résultats surprenants sous le rapport des conditions de la trajectoire, de la portée et de la pénétration.

Si la précision était sensiblement la même qu'avec nos armes actuelles, cela tient à quelques défauts de construction des armes employées, car les experts ont la conviction que cette précision peut devenir plus grande si l'arme est construite à neuf et en vue de l'emploi de cette forte cartouche.

La vitesse est considérable : 570^m au départ du projectile ; elle a été mesurée à 25^m de la bouche et donnait, suivant M. Rubin, 540^m. — Le projectile a une longueur de 4 calibres, ce qui lui donne la propriété recherchée de conserver sa force vive beaucoup plus longtemps qu'avec les projectiles plus courts.

Les effets produits par le choc du projectile contre la terre ou contre des corps durs, sont tout autres ; les ricochets acquèrent une